



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Caillau Dedouit et Associés

19, rue Clément Marot  
75009 Paris  
France

**Affine S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'émission d'actions ordinaires et de  
valeurs mobilières avec suppression du  
droit préférentiel de souscription par  
placement privé**

Assemblée générale mixte du 28 avril 2011  
Treizième résolution  
Affine S.A.  
5, rue Saint Georges - 75009 Paris  
*Ce rapport contient 3 pages*  
Référence : IG 11 2 4



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Caillau Dedouit et Associés

19, rue Clément Marot  
75009 Paris  
France

## **Affine S.A.**

Siège social : 5, rue Saint Georges - 75009 Paris  
Capital social : €47 800 000

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé**

Assemblée générale mixte du 28 avril 2011

Treizième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-136 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières réalisables par placement privé, avec suppression du droit préférentiel de souscription, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider de ces opérations et fixer les conditions définitives de ces émissions. Il vous propose également de supprimer votre droit préférentiel de souscription et de limiter ces opérations à 10% du capital par an, ce montant s'imputant sur le plafond fixé à 50 000 000 euros, fixé à la onzième résolution.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre par placement privé.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

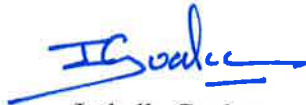
Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

*Affine S.A.  
Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission  
d'actions ordinaires et de valeurs mobilières avec  
suppression du droit préférentiel de souscription par  
placement privé  
4 avril 2011*

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Paris La Défense, le 4 avril 2011

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Isabelle Goalec  
Associée

Paris, le 4 avril 2011

Caillau Dedouit et Associés



Mohcine Benkirane  
Associé